

Instance de concertation et de suivi

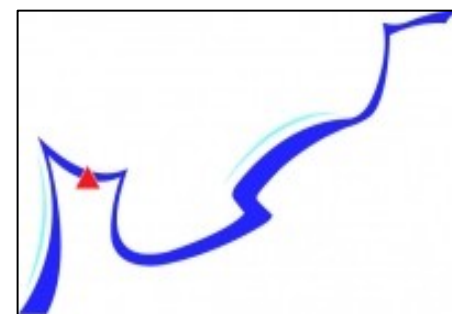
Projet de parc éolien en mer de Courseulles- sur-Mer

**Session plénière du 5
juillet 2016**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NORMANDIE



Préfecture maritime
de la Manche et de la mer du Nord

Ordre du jour

- Point sur les groupes techniques de l'instance de concertation et de suivi
- Grandes étapes administratives du projet
- Etat d'avancement du projet
- Point d'information sur le raccordement électrique

Point sur les groupes techniques de l'instance de concertation et de suivi

Rappel d'organisation de l'ISC

- Une instance plénière réunissant :
 - L'État et ses établissements publics
 - Les collectivités territoriales concernées
 - Les associations
 - Les acteurs socio-économiques.

- Des groupes de travail techniques :
 - Sécurité maritime (préfecture maritime)
 - Pêche et autres activités économiques dont le tourisme (DDTM et DIRECCTE)
 - Environnement (DDTM)
 - Dispositifs d'évacuation de l'énergie (DREAL)
 - Histoire et devoir de mémoire (ONACVG)

Rappel d'organisation de l'ISC

- Mobilisation des GT en fonction des besoins
- Fréquence des GT liées aux phases du projet
- Adaptation des GT à l'évolution du projet

Bilan GT sécurité maritime

- Depuis mise en place de l'ISC : 5 réunions
Décembre 2012 – janvier 2013 - avril 2014 – janvier 2015 – décembre 2015
- Processus itératif avec des praticiens de la mer
- Retour de la « cellule de liaison pêche » entre le consortium et les professionnels de la pêche : identification de principes de régulation
- Retour et analyses des recommandations de la grande commission nautique
- Lettre du préfet maritime durant l'enquête publique (15/09/2015) :
 - Affirme le principe de maintien des usages préexistants selon un encadrement fin restant à déterminer
 - Echanges constructifs avec les professionnels de la pêche
- Exercices à venir
- Expertise de la marine nationale sur les opérations de secours par voie aériennes dans les parcs éoliens

Grandes étapes administratives du projet

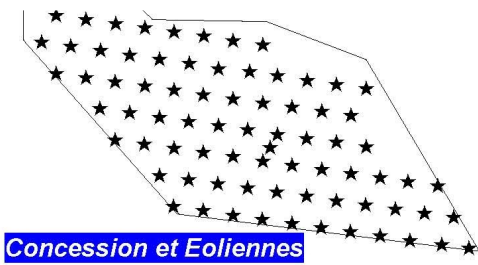
Les jalons du cahier des charges

- 23 avril 2012 (T0) : notification du choix du lauréat.
- Octobre 2013 (T0+18) : levée des risques
- Décembre 2013 (T0+20) : fourniture à l'Etat des accords industriels relatifs au projet
- Avril 2014 (T0+24) : dépôt d'un dossier d'études d'évaluation des impacts
- Avril 2014 (T0+24) : dépôt d'un dossier de projet de demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime
- Octobre 2014 (T0+30) : dépôt des autres demandes d'autorisations administratives
- Avril 2015 (T0+36) : étude déterminant l'état initial de la ressource halieutique

La phase d'enquête publique

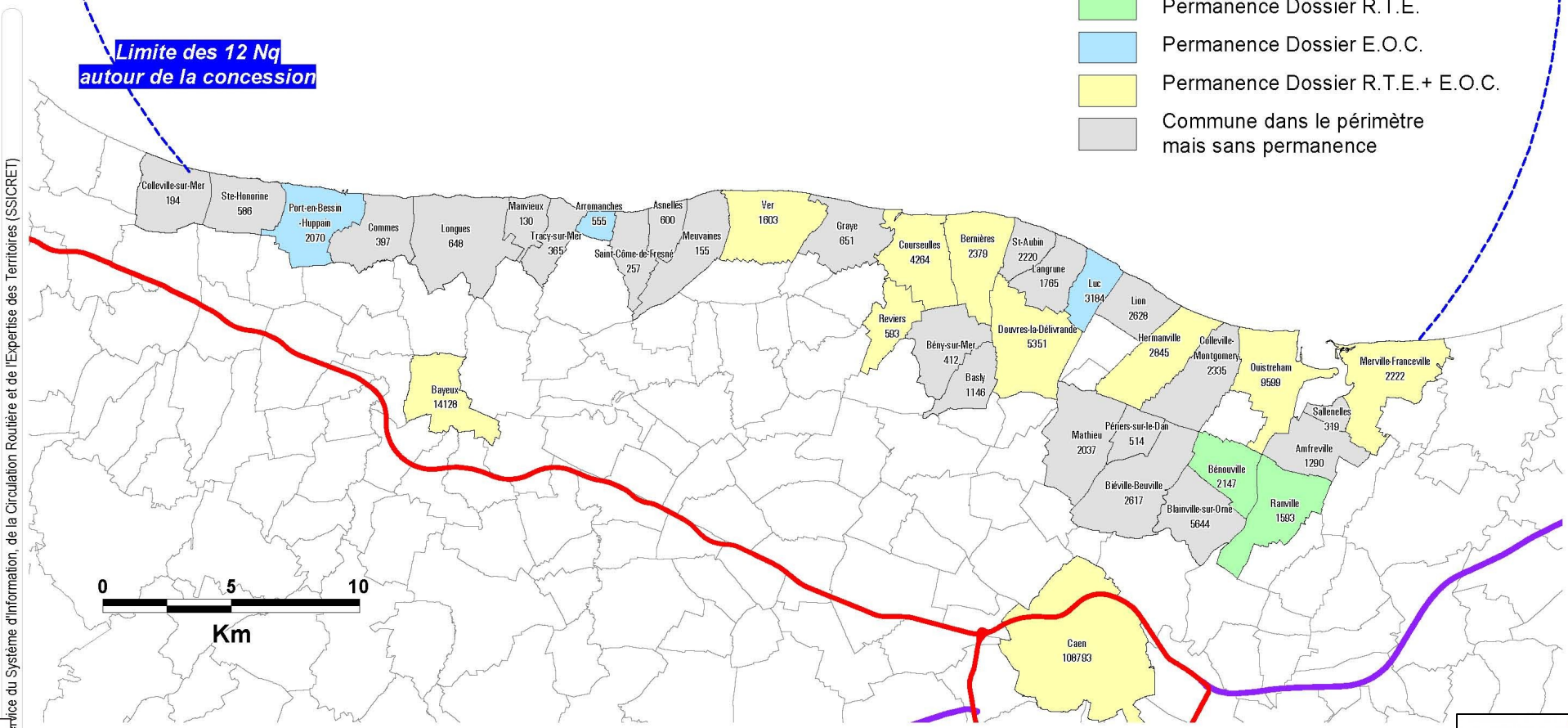
- Les enquêtes publiques se sont déroulées du 10/08 au 28/10/2015, concernant les demandes autorisations suivantes.
- Parc éolien (EOC) :
 - autorisation d'occuper le domaine public maritime ;
 - autorisation d'un ouvrage réalisé en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu (loi sur l'eau).
- Raccordement du parc (RTE) :
 - autorisation d'occuper le domaine public maritime ;
 - autorisation d'un ouvrage réalisé en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu (loi sur l'eau) ;
 - déclaration d'utilité publique liaison électrique ;
 - déclaration d'utilité publique pour l'extension du poste électrique de Ranville ;
 - mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Ranville, de Bénouville, d'Hermanville-sur-mer et de Bernières-sur-mer ;

Périmètre de l'enquête publique



**Limite des 12 Nq
autour de la concession**

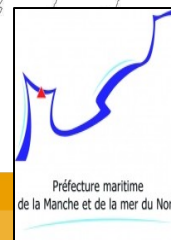
- Permanence Dossier R.T.E.
- Permanence Dossier E.O.C.
- Permanence Dossier R.T.E.+ E.O.C.
- Commune dans le périmètre mais sans permanence



1/01/2016 : remise des rapports, avis et conclusions de la commission d'enquête



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NORMANDIE



Rapports, avis et conclusions

- Expression du public: 520 intervenants pour une population concernée de 42000 habitants et une production électrique de 650000 équivalent habitants :
 - 220 avis défavorables (lettre-type de l'association LIBRE HORIZON) ;
 - 128 avis défavorables sur les sujets de : l'impact paysager, l'incompatibilité du projet avec le classement UNESCO des plages du Débarquement, le coût excessif de l'opération, l'impact négatif sur la faune et la flore marines ;
 - 172 avis favorables évoquant : la transition écologique, la réduction de notre dépendance au nucléaire, le développement d'une filière industrielle et les créations d'emplois espérées dans la région.
- Avis et conclusions de la commission d'enquête :

La commission constate que les inconvénients sont limités, rapportés aux avantages du projet et émet des avis favorables sur les demandes d'autorisations assortis des recommandations.

Avis et conclusions de la commission d'enquête

■ Environnement :

- mutualisation des données des études d'impact ;
- transmission des résultats des suivis environnementaux et notamment du suivi de la qualité des sédiments, de l'eau et de la toxicité des anodes sacrificielles sur les bivalves ;
- interdiction du battage des pieux sur la première ligne d'éolienne la nuit et de deux pieux simultanément.

■ Pêche professionnelle :

- pêche aux arts dormants dans le parc : recommandation d'un suivi de l'ensouillement des câbles annuel durant les trois premières années d'exploitation puis tous les 5 ans;
- pêche aux arts traînants : recommandation d'une étude appréciant les impacts économiques, environnementaux et de sécurité maritime afin de permettre au préfet maritime de se prononcer sur ce sujet.

Avis et conclusions de la commission d'enquête

- Planification des espaces et usages en mer :

La commission recommande à l'État, de lancer une réflexion au sujet d'une planification nouvelle des usages en mer et de développer la gestion intégrée des zones côtières.

- Remise à l'état initial :

La commission souhaite que soit examinée l'opportunité de laisser les câbles au sein du platier rocheux pour ne pas l'impacter une seconde fois à l'issue de la période d'exploitation.

Avis et conclusions de la commission d'enquête

- Accompagnement du projet / information du public :

La commission recommande d'envisager une évolution de la composition et du mode de fonctionnement de l'instance de concertation et de suivi afin de permettre à la population de s'y sentir représentée plus directement. Cette instance, ainsi rénovée, pourrait notamment avoir vocation à examiner, voire à proposer, des projets de développement finançables au titre de la troisième part du produit de la taxe spéciale.

- Dans ce cadre, l'instance de concertation pourrait être élargie à l'ensemble des associations et organisations ayant donné leurs avis lors de l'enquête publique. Celles-ci vont être contact
- Ces structures vont être contactées pour savoir si elles font acte de candidatures. Lors de la prochaine session plénière, une instance de concertation et de suivi élargie sera donc mise en place.

Les autorisations administratives

- 18 avril 2012 : arrêté par lequel la société Éolien Maritime France (EMF) a été désignée lauréate de l'appel d'offres et autorisée à exploiter le parc éolien en mer du Calvados, au large de Courseulles-sur-Mer.
- 8 juin 2016 : délivrance des autorisations au titre de la loi sur l'eau - instruction DDTM
- juillet 2016 : arrêté ministériel portant déclaration d'utilité publique en vue du raccordement électrique du parc éolien au réseau
- Décision portant attribution du projet d'ouvrage en vue du raccordement électrique : en cours d'instruction par la DREAL
- Autorisation d'occupation du domaine public maritime: en cours d'instruction par la DDTM